



L'assassin et le suicide : la faute de l'autre

Jean-Marc Delas
et Eric Andrieu,
(de gauche à droite)
avocats à la cour.

écouter et lire les commentaires sur les crimes commis à Nanterre par Richard Durn et sur son suicide, on est frappé par deux constatations :

- Le suicide et les conditions dans lesquelles il est intervenu semblent devenus plus importants que les crimes eux-mêmes.

- Il y a une affirmation contre laquelle aucune voix discordante ne s'élève : il y a un responsable à ce suicide. Il n'est pas concevable qu'il en soit autrement.

Il n'est pas certain que la réalité soit aussi simple, il est à peu près sûr qu'elle est différente.

S'il y a une évidence et une certitude, c'est que ces deux faits sont entre eux sans commune mesure.

Comment peut-on imaginer de comparer le massacre froidement réalisé - même par un fou - de dizaines de personnes, de surcroît symboliquement chargées d'un mandat public, au suicide, froidement réalisé lui aussi, de la même personne.

En soi le suicide de Richard Durn - qui n'est d'ailleurs pas un délit - n'est pas une catastrophe. Nombreux sont même ceux qui pensent le contraire.

Et pourtant l'émotion unanimement exprimée par la classe politique et les réactions de la presse sur cet acte semblent prendre le pas sur le drame lui-même. Celui-ci serait aggravé, nous dit-on, par l'impossibilité de juger l'assassin, donc de connaître la vérité et de permettre aux proches des victimes d'effectuer, selon l'horrible expression qui tend à devenir convenue, leur travail de deuil.

Mais pour l'essentiel, la vérité est connue. Le travail immédiatement réalisé par la justice et la police a permis de cerner la triste personnalité du criminel, de découvrir ses pauvres motivations, de reconstituer son passé, de mettre en avant ses fautes antérieures.

On imagine mal ce qu'une instruction et un procès auraient apporté de plus, sinon une douleur prolongée et accrue pour les proches des victimes.

Contrairement à l'idée aujourd'hui répandue sans véritable débat, il est loin d'être certain qu'un procès soit dans de telles circonstances nécessaire à l'apaisement des familles des victimes.

Qu'est-ce qu'un procès : des faits, une émotion, une sanction.

Les faits sont connus.

La sanction a dépassé celle qu'aurait prononcée une cour d'assises.

Quant à l'émotion, la durée de la procédure, la violence de l'audience, le système de défense de l'accusé sont autant d'éléments qui, la régénérant, sont de nature à raviver la douleur des familles.

Dans ces conditions, le transfert du débat, du crime lui-même vers le suicide du criminel est singulier.

Prétendre comme certains que ce suicide serait une « affaire d'Etat » est une absurdité, sauf si l'on y cherche une exploitation politique facilitée par les enjeux sécuritaires de la campagne actuelle. Ce suicide n'a rien à voir avec l'insécurité actuellement ressentie en France. Il n'a rien d'une affaire d'Etat.

On cherche pourtant à le faire entrer dans les deux catégories.

On part de l'hypothèse d'un prétendu dysfonctionnement (alors que l'enquête établit qu'il n'existe pas, que toutes les règles ont été respectées, que des précautions exceptionnelles ont été prises) que l'on souhaite transformer en faute (juridiquement introuvable) avant de parler de bavure (comme si les policiers avaient volontairement choisi de faire disparaître Richard Durn).

Le dérapage est impressionnant.

On réclame pour l'exemple, c'est-à-dire sans aucun fondement, la démission du ministre de l'Intérieur, des sanctions contre le préfet de police, contre le directeur de la police judiciaire, contre ses chefs de services, contre les magistrats, sans qu'aucun d'eux n'ait eu, sous quelque forme que ce soit, le moindre rôle dans cet accident, et en faisant semblant de croire que l'on peut empêcher un homme déterminé de mettre fin à ses jours.

Fausser ainsi la perspective, c'est tomber dans la facilité. C'est s'abriter encore et toujours derrière l'éternelle recherche du bouc émissaire. C'est ne pas avoir le courage d'expliquer que certains événements ne peuvent être évités. C'est considérer qu'aucun acte ne peut exister sans être la faute de l'autre.

C'est finalement, au mépris du respect dû aux familles des victimes, donner raison à Richard Durn.